

Commission ad hoc « Allocations des ressources »

SG-FASe / 28 avril 2008
(mise à jour : 15.04.09)

CONTEXTE

Mandatée par le Conseil de Fondation, la Commission des finances a étudié différentes pistes permettant à la FASE d'assurer la viabilité des actions essentielles en faveur de la population.

Le rapport établi à ce sujet a été présenté au Conseil de Fondation du 8 octobre 2007 et ce dernier a décidé de donner suite aux propositions de poursuivre et approfondir la réflexion au sein des différentes commissions permanentes.

Sur l'importante question de **l'allocation des ressources et leur répartition entre les centres**, le Bureau a estimé qu'il s'agissait d'une problématique « transversale » et que cette étude nécessitait la création d'une commission spécifique.

Dans le cadre de la Mission et de la Charte, compte tenu des besoins présents et à venir, il s'agit de modéliser les critères d'allocations des ressources, prenant également en considération les nécessités fixées par la loi sur le financement des prestations publiques.

MANDAT

En termes d'action socioculturelle et d'action socio-éducative :

- *étudier les moyens nécessaires afin de répondre aux besoins locaux,*
- *définir des principes et des modalités d'application*

Les problématiques suivantes seront examinées sous l'angle des actions développées par les centres et le travail social hors murs :

1. Allocations des ressources dites fixes selon des critères équitables, selon les besoins et prenant en considération la construction historique des actions et de leur financement.

Objectif :

Déterminer la dotation en postes de travail et frais liés qui puissent permettre de fournir les prestations de base selon des critères de besoins objectifs ;

2. Allocation de ressources sur projets selon des critères de besoins identifiés et prévisibles basé sur une cartographie des besoins (étude sociologique pondérée par les constats de terrain)

Objectif :

Pouvoir octroyer des moyens supplémentaires en tenant compte des situations locales observées et prévisibles selon des indicateurs fiables.

Remarques :

Le modèle d'allocation des ressources est un préalable qui pourra conduire à une réflexion objective notamment pour les allocations supplémentaires, et à une large concertation autour de la répartition des financements.

Cette équitable répartition des financements fait appel à la notion de solidarité autour de la mission commune en tenant compte, notamment, des densités de populations dites défavorisées.

COMPOSITION

Présidence :

- Alain-Dominique MAURIS (Président de la FASe)

Membres (selon les principes du partenariat)

Membres de la Commission des finances

- Etat : Maurice DANDELOT
- FCLR : Bernard DOSSO
- Personnel : Sandro VUATAZ

Membres du Bureau

- Etat : Alain-Dominique MAURIS
- FCLR : Katia MERLINO
- Secrétaire général : Claude DUPANLOUP

Autres membres

- Communes : Monique BOGET
- Communes : Pierre DEBARGE
- Ville de Genève : Claudio DEUEL
- FCLR : Jean-Marc GOY (Commission CEP)
- Personnel : Patricia GAEHWILER

Autres participants :

- Alain BERTRAND : conseiller (méthodologie, synthèses, propositions)
- Bernard SAILLANT : Administrateur (liaison opérationnelle SAFASe)
- Claude BODMER : Coordinateur FCLR
- Martine SUPOR DUVERNAY : procès-verbaliste

PARCOURS

Les étapes de cette étude seront définies en Commission.

A priori, on pourrait envisager que le travail soit effectué lors de séances (4 à 6 de 1h30 à 2h.) et lors de « moments forts » (2 demi-journée de travail).

On peut aussi prévoir une procédure par mail ou un espace « forum électronique » en remplacement de séances. Des questions spécifiques et/ou des modalités de réalisation pourraient être traitées par des mini-groupes techniques (travaux ensuite validés par la Commission).

Une présentation au Conseil de Fondation des résultats de l'étude et des perspectives devrait être fixée en janvier ou février 2009.

Veille « fil rouge » - tout au long de la démarche

- *Finalité comprise et partagée*
- *Objectifs et résultats compris et réalisables*
- *Objectivité et compréhension des données*
- *Langage commun – glossaire – définitions*
- *Juste équilibre Mission - Besoins - Finances*
- *Participation et prise en compte des propositions*
- *Les idées et avis sont distincts des personnes*